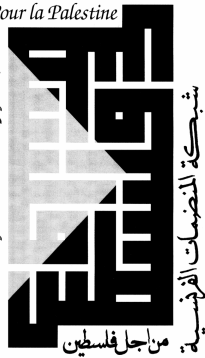


Pour la Palestine

Plateforme des ONG françaises



Infos Palestine

Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine – n°14 – Mars/Avril2007

Supplément Spécial Élections présidentielles

La nécessité de faire respecter le droit

28 associations membres de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, avec le soutien d'organisations solidaires du peuple palestinien, ont interpellé à travers un questionnaire les candidat(e)s à l'élection présidentielle afin d'obtenir un positionnement clair de leur part sur la situation dans les Territoires palestiniens.

Ce questionnaire, fruit d'un travail collectif, rappelle en huit points les grands enjeux du conflit et les leviers d'actions permettant d'avancer vers une solution politique.

Nous avons voulu faire émerger la question palestinienne dans le débat public de la campagne présidentielle.

Le sens de notre démarche fut d'insister auprès des candidats sur la nécessité d'un accord de paix fondé sur le plein respect du droit international (résolutions des Nations Unies, IVème Convention de Genève) permettant la constitution, à côté de l'État d'Israël, d'un État palestinien libre et souverain, avec Jérusalem comme capitale de chaque État.

Nous avons aussi voulu mettre en avant la nécessité d'une solution politique entre les deux peuples sans laquelle aucune paix ne sera possible.

La Plateforme attend du (de la) prochain(e) Président(e) de la République française qu'il (elle) porte un engagement ferme et fort, au niveau international mais aussi européen, sur la résolution du conflit et la fin de l'occupation de la Palestine, dans le respect du droit international. La quasi-totalité des candidats auxquels nous avons adressé le questionnaire nous ont répondu. Voici une analyse synthétique de leurs réponses, disponibles dans leur intégralité sur le site Internet de la Plateforme :

www.pplateforme-palestine.org

Des convergences fortes

L'affirmation de la légalité internationale

La Plateforme a constaté parmi les candidats un large consensus sur la réaffirmation du droit et de la légalité internationale, y compris sur les questions cruciales du statut de Jérusalem et des réfugiés palestiniens.

Le rôle de l'Union européenne

Les candidats dans leur ensemble mettent en avant le rôle clef que peut et doit jouer l'Union européenne dans la résolution du conflit, en tant qu'acteur autonome. M. Bayrou parle de « tenir tête à certains de nos partenaires internationaux » pour faire valoir le point de vue européen. Lors de son discours à Villepinte, Mme Royal avait réclamé « de nos meilleurs amis que les résolutions du Conseil de Sécurité soient mises en œuvre ». M. Sarkozy voit dans l'Europe « un véritable acteur ».

Quelques différences d'approche

La nécessité d'une conférence internationale et d'une force de protection

Les candidats insistent sur la nécessité d'une initiative diplomatique conduisant à une conférence internationale sous l'égide des Nations unies pour une paix israélo-palestinienne ainsi que l'envoi d'une force multinationale de protection sous mandat de l'ONU. M. Bayrou conditionne toutefois l'efficacité et la durabilité de cette force « à un accord politique sur le terrain ». M. Besancenot estime que les Palestiniens doivent seuls « déterminer s'ils souhaitent ou non une intervention et la nature de celle-ci ».

La question du nucléaire israélien et l'inspection par l'AIEA de l'arsenal nucléaire israélien

La majorité des candidats se prononce pour la nécessité de créer une zone dénucléarisée au Proche-Orient. Mme Royal, M. Besancenot, M. Bové, Mme Voynet et Mme Buffet souhaitent voir Israël ratifier le Traité de Non Prolifération. M. Bayrou affirme concernant cette question que « la priorité doit être non pas de stigmatiser à toute force tel ou tel, mais de renforcer le régime de non-prolifération ».

Les principales divergences

La construction d'une ligne de tramway entre Jérusalem-Ouest et Jérusalem-Est par deux entreprises françaises

Les positions des candidats diffèrent sur cette question. Certains candidats demandent l'arrêt de la construction de cette ligne qu'ils considèrent comme contraire au droit international (M. Besancenot, M. Bové, Mme Voynet et Mme Buffet). D'autres ne voient pas cette ligne comme un renforcement de la colonisation israélienne de Jérusalem mais simplement comme un marché international qui bénéficiera à l'intérêt général (Mme Royal, M. Bayrou).

La question des prisonniers palestiniens

Les réponses à cette question sont partagées entre les candidats favorables à une libération des prisonniers politiques palestiniens, dont les élus palestiniens toujours emprisonnés par l'armée israélienne (M. Besancenot, M. Bové, Mme Voynet et Mme Buffet) et ceux qui souhaitent lier cette question, ou plus globalement la reprise du processus de paix, à la libération du soldat israélien Gilad Shalit (M. Sarkozy, M. Bayrou).

La suspension de l'Accord d'association entre Israël et l'Union européenne

Si M. Besancenot, M. Bové et Mme Buffet appellent à la suspension de l'Accord d'association, Mme Royal affirme que « la France ne s'opposerait évidemment pas à un consensus qui apparaîtrait dans ce sens » au sein des instances européennes. Pour Mme Voynet, « la France n'ira pas jusqu'à suspendre l'accord d'association » mais « elle demandera fermement l'application de l'article 2 » (qui stipule que « *les relations entre les deux parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques* »). M. Bayrou se positionne contre une telle suspension qui ferait « le jeu des extrémistes » et « triompher les partisans de la rupture ».

La reprise de l'aide européenne à l'Autorité palestinienne et la restitution des taxes dues par Israël à l'Autorité palestinienne

Pour M. Bayrou, le dialogue entre l'UE et l'Autorité palestinienne sur cette question doit se faire « dans un contexte de reconnaissance des États voisins et notamment d'Israël, de respect des accords passés et de condamnation de la violence » et avec l'« exigence fondamentale qui est le bien-être du peuple palestinien ». Mme Royal, si elle a « regretté la position du Hamas », se déclare en faveur du rétablissement de l'aide « aujourd'hui d'autant plus d'actualité qu'un gouvernement de coalition vient d'être formé ». M. Besancenot, M. Bové, Mme Voynet et Mme Buffet appellent clairement à une levée des sanctions qui visent les Palestiniens.



D'une élection à l'autre : parler de la Palestine

Tout au long de l'élection présidentielle, le silence observé par les candidats et les grands médias sur la question palestinienne laisse rêveur et surtout inquiet. Il n'y a pas eu seulement silence voulu. Il y a eu diversion délibérée : la question principale et urgente à résoudre au Moyen-Orient ne serait plus la question palestinienne – contrairement à ce que rappellent pourtant de nombreux hommes d'État et tous les spécialistes de la région, y compris les diplomates du Quai d'Orsay qui viennent de s'exprimer anonymement sous le pseudonyme d'Avicenne – mais la question du projet nucléaire iranien.

Et même sur ce sujet, certes sérieux, parler de la nécessité de sanctions contre le gouvernement iranien sans évoquer en même temps le problème que pose l'existence bien réelle et hors contrôle international de l'arsenal israélien manque de crédibilité.

Ce silence reste à interpréter mais il ne saurait se prolonger avec les élections législatives. Déjà les réponses des candidats à la présidentielle au questionnaire de la Plateforme ont largement circulé via internet. Mais désormais ce sera chaque candidat aux législatives qui sera interpellé sur la Palestine et sa réponse devra être rendue publique pour éclairer les électeurs sur sa volonté de peser sur la politique française dans le sens de la réalisation du droit et de la paix.

Bernard Ravenel,
Président de la Plateforme des ONG françaises
pour la Palestine

Pour en savoir plus

◆ Dossier "Elections 2007 - Le droit pour la paix" - www.plateforme-palestine.org

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail – 75010 Paris – Tél : 33 1 40 36 41 46

E-mail : pfpalest@club-internet.fr – www.plateforme-palestine.org

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Secours Catholique-Caritas France.

MEMBRES

AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CICUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMADE, Comité Pays de Loire Gaza Méditerranée, CVPR-PO (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants du Monde-Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, Génération Palestine, GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Secours Catholique-Caritas France, Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix), VSF (Vétérinaires sans frontières).

MEMBRES OBSERVATEURS

ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association pour Jérusalem, Coordination Sud, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix-Strasbourg, CRID, Fondation France Libertés, Francas, Handicap International, Médecins du Monde, MIR (Mouvement International de la Réconciliation), RITIMO, Secours populaire français, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Tiens voilà encore autre chose.

Directeur de publication : Bernard Ravenel
Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimade, Gref, LDH.